

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

N° F2025-1 TRANSITIONS PRO CENTRE VAL DE LOIRE

Pouvoir adjudicateur :

TRANSITIONS PRO CENTRE VAL DE LOIRE
931 rue de Bourges, 45060 Orléans cedex 2

Représentant du pouvoir adjudicateur :

Emmanuel GEORGE – Président

Personnes responsables du suivi de l'appel d'offre :

Jean Marie BASTIANI et Cécile GONDE

Objet du marché :

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée

Date limite de remise des offres :

28 Novembre 2025 à 12h

Article 1^{er} : Pouvoir adjudicateur

1.1. Nom et adresse du pouvoir adjudicateur :

TRANSITIONS PRO Centre Val de Loire

931 rue de Bourges , 45060 Orléans cedex 2

Inscrit au RCS Orléans sous le n° SIRET : 327 655 460 00043

1.2. Les contacts

Le directeur général

Jean Marie BASTIANI

Téléphone : 06.82.11.37.76

E-mail : jm.bastinia@transitionspro-cvl.fr

La Responsable Administrative et Financière

Cécile GONDE

Téléphone : 02.38.49.35.34

E-mail : c.gonde@transitionspro-cvl.fr

1.3. Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

- par courriel en envoyant une demande à Cécile GONDE :
c.gonde@transitionspro-cvl.fr.
- sous format papier à l'adresse suivante : 931 rue de Bourges, CS46037 Olivet, 45060 Orléans cedex 2

1.4. Adresse à laquelle les offres et les candidatures doivent être envoyées ou déposées :

- Adresse postale : 931 rue de Bourges, CS46037 Olivet, 45060 Orléans cedex 2
- Par voie électronique : c.gonde@transitionspro-cvl.fr.

Article 2 : Objet du marché

2-1. Objet du marché : Commissariat aux comptes

Le présent marché a pour objet le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

Conformément à la législation, le Commissaire aux Comptes est nommé pour 6 ans, le Cabinet KPMG a été notre Commissaire aux Comptes pour les exercices de 2020 à 2025.

Le Conseil d'Administration du 10 décembre 2025 doit donc nommer un Commissaire aux Comptes à compter de l'exercice 2026.

Les travaux doivent être conduits selon les normes d'exercice professionnel.

2-2. Etendue de la mission

Cette mission comprend :

- l'audit des comptes annuels selon les règles et principes comptables français ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi ;
- les diligences spécifiques permettant d'émettre, le cas échéant, les autres rapports prévus par les textes légaux et réglementaires.

Les missions portent sur les comptes des exercices 2026 à 2031.

Des missions exceptionnelles peuvent être programmées, telles que des audits spécifiques, attestations diverses, appels à projets, ou d'autres missions particulières.

2-3. Organisation de la mission

Chaque année, préalablement au démarrage des travaux, le commissaire aux comptes établit une lettre qui précise les termes de ses missions pour l'année à venir et qui comporte notamment le programmes de travail, la liste des documents devant être mis à leur disposition, la composition de l'équipe.

Préalablement à chaque intervention, un calendrier sera établi entre les commissaires aux comptes et TRANSITIONS PRO Centre Val de Loire.

2-4. Rapports émis

Le commissaire aux comptes établit les différents rapports, lettres, attestations, notes prévues par la loi ou découlant de leur mission. Le respect des délais de remise préalablement fixé est impératif.

Article 3 : Durée du marché

Le marché sera conclu pour une durée de 6 ans.

Le candidat choisi et retenu par le pouvoir adjudicateur devra être opérationnel pour la mission de commissariat aux comptes de l'exercice comptable 2026.

Article 4 : Les prix

4.1. Régime de prix

Le prix des prestations faisant l'objet du marché est un prix forfaitaire pour la mission annuelle de commissariat aux comptes et pour les missions exceptionnelles.

Le bordereau de prix du candidat portera sur la mission annuelle de commissariat aux comptes et sur les missions exceptionnelles qui seront appréciées pour un volume d'heures.

4.2. Les révisions de prix

Le prix définitif est révisable.

Les révisions de prix interviendront chaque année à la date anniversaire de la prise d'effet du marché.

La révision intervient exclusivement en fonction des variations économiques.

4.3. Conditions de paiement

Le point de départ de ce délai de paiement est constitué par la date de réception des factures.

Les factures datées seront établies en un original et deux copies portant, outre les mentions légales et réglementaires.

Le paiement s'effectue en application des dispositions du code des marchés publics.

Le délai de paiement est de 45 jours.

A défaut, le paiement d'intérêts moratoires est mis en œuvre.

Ils sont calculés sur la base du taux d'intérêts légal majoré de deux points.

Article 5 : Le dossier de consultation des entreprises (DCE)

5.1. Composition du dossier de consultation des entreprises

L'ensemble du dossier permettant de répondre à la consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Il comprend :

- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- le règlement de la consultation (RC) ;
- l'acte d'engagement.

5. 2. Retrait du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Retrait électronique :

- Le dossier de consultation des entreprises peut être envoyé par courriel en le demandant à Cécile GONDE : c.gonde@transitionspro-cvl.fr.

Retrait sous forme papier :

Le dossier de consultation est aussi disponible à l'adresse suivante : 931 rue de Bourges, CS46037 Olivet, 45060 Orléans cedex 2

Article 6 : Conditions de participation à l'appel d'offre

Le présent marché est lancé selon une procédure formalisée.

Le dossier individuel de candidature :

Les opérateurs économiques devront fournir un dossier individuel de candidature rassemblant les informations suivantes :

- les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager la société ;
- la déclaration du candidat qu'il n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L. 324-10, L. 341-6, L. 12561 et L. 125-3 du code du travail ;
- la déclaration du candidat qu'il n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ;
- la déclaration du candidat qu'il n'est pas en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.620-1 du code de commerce ;
- la déclaration du candidat qu'il n'a pas été déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L.625-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- la déclaration du candidat qu'il n'a pas été admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L.620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
- les opérateurs économiques devront démontrer une expérience suffisante dans le domaine d'activité du marché ;
- la note méthodologique de l'intervention du candidat telle que détaillée dans le CCTP de la consultation ;

Article 7 : Les critères de sélection

Les candidats seront sélectionnés selon l'offre la plus adaptée, financièrement et techniquement, à l'objet du marché et au contexte de TRANSITIONS PRO Centre Val de Loire et suivant leur expérience sur les organismes à gestion paritaire et/ou la formation professionnelle.

Article 8 : Modalités de transmission et de réception des candidatures et des offres

8.1. Modalités de transmission des candidatures et des offres

Les candidats doivent impérativement choisir entre:

- leur envoi sur un support papier ;
- la transmission électronique de leur candidature et de leurs offres ;

8.2 - Transmission des candidatures et des offres

Les offres sont soit :

- transmis par fichier à l'adresse courriel suivante : c.gonde@transitionspro-cvl.fr

transmis par courrier postal en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : 931 rue de Bourges, CS46037 Olivet, 45060 Orléans cedex 2

-

TRANSMISSION DES OFFRES AU PLUS TARD LE 28 NOVEMBRE 2025 à 12H00

Une fois déposées, les offres ne peuvent plus être retirées, ni modifiées.

Le candidat reste tenu par son offre pendant tout le délai de validité de l'offre.

Les dossiers de participation des candidats ne sont pas restitués.

Article 9 : Procédure de remise des offres et contenu du dossier

Précisions relatives à l'élaboration du dossier :

- les conditions de langue : la langue utilisée pour présenter les candidatures et les offres est le français.
- L'offre financière est libellée en euros
-

9.1. Remise des offres

a) Par format papier

Les candidats remettent leur offre sous pli cacheté contenant deux enveloppes intérieures cachetées.

Ce pli extérieur doit porter l'indication de manière visible :

« Appel d'offres – Intitulé de la consultation » - ne pas ouvrir.

L'enveloppe intérieure porte le nom du candidat avec sa candidature et son offre.

b) par voie électronique

Le dossier format papier est remplacé par l'envoi de fichiers informatisés reprenant les mêmes éléments et scindés en deux fichiers ou deux groupes de fichiers permettant d'ouvrir individuellement et de façon chronologique la partie candidature et la partie offre, appelées respectivement « enveloppe candidature » et « enveloppe offre ».

9.2. Contenu du dossier

Pour être complets, les dossiers contiennent les documents suivants :

- les Cahier des Clauses Techniques Particulières
- le Règlement de la Consultation
- l'acte d'engagement
- Le dossier individuel
- le dossier de réponse à l'appel d'offre
- le bordereau des prix

Fait à Orléans, Le 5 Novembre 2025

TRANSITIONS PRO CENTRE VAL DE LOIRE



Emmanuel GEORGE

Président